



INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES MAJEURS
Commune de SAINT-VINCENT-DE-MERCUZE
CARTE DES ALEAS

Avertissement : pour plus de précisions, se référer au document géographique intitulé ou porté à la connaissance de la commune

Légende :

Intensité	Probabilité	Niveau	Risque
E1	E1	1	1
E2	E2	2	2
E3	E3	3	3
E4	E4	4	4
E5	E5	5	5
E6	E6	6	6
E7	E7	7	7
E8	E8	8	8
E9	E9	9	9
E10	E10	10	10
E11	E11	11	11
E12	E12	12	12
E13	E13	13	13
E14	E14	14	14
E15	E15	15	15
E16	E16	16	16
E17	E17	17	17
E18	E18	18	18
E19	E19	19	19
E20	E20	20	20

Zones de présence de la classe 1 (rouge) : zones à haut risque, à traiter en priorité.
 Zones de présence de la classe 2 (orange) : zones à risque, à traiter en priorité.
 Zones de présence de la classe 3 (jaune) : zones à risque, à traiter en priorité.
 Zones de présence de la classe 4 (vert clair) : zones à risque, à traiter en priorité.
 Zones de présence de la classe 5 (vert) : zones à risque, à traiter en priorité.
 Zones de présence de la classe 6 (vert foncé) : zones à risque, à traiter en priorité.
 Zones de présence de la classe 7 (bleu clair) : zones à risque, à traiter en priorité.
 Zones de présence de la classe 8 (bleu) : zones à risque, à traiter en priorité.
 Zones de présence de la classe 9 (bleu foncé) : zones à risque, à traiter en priorité.
 Zones de présence de la classe 10 (bleu très foncé) : zones à risque, à traiter en priorité.
 Zones de présence de la classe 11 (noir) : zones à risque, à traiter en priorité.
 Zones de présence de la classe 12 (gris) : zones à risque, à traiter en priorité.
 Zones de présence de la classe 13 (gris foncé) : zones à risque, à traiter en priorité.
 Zones de présence de la classe 14 (noir) : zones à risque, à traiter en priorité.
 Zones de présence de la classe 15 (gris) : zones à risque, à traiter en priorité.
 Zones de présence de la classe 16 (gris foncé) : zones à risque, à traiter en priorité.
 Zones de présence de la classe 17 (noir) : zones à risque, à traiter en priorité.
 Zones de présence de la classe 18 (gris) : zones à risque, à traiter en priorité.
 Zones de présence de la classe 19 (gris foncé) : zones à risque, à traiter en priorité.
 Zones de présence de la classe 20 (noir) : zones à risque, à traiter en priorité.

Des signaux verticaux
 Indiquent les zones à risque de pertes

Limites communales
 0 250 500 1 000 Mètres

Copyright IGN scan 25
 Edita en : novembre 2005
 Edition : ALVINCHEMOURS

Vu, pour être annexé à mon arrêté du 13 FEV. 2006 N° 2006-00084
 Pour le Préfet et par délégation
 le Secrétaire Général
 Dominique BLAIS